HAUTE SAVOIE 2030

CONSTRUISONS L'AVENIR DU DÉPARTEMENT

haute savoie
Conseil Général

L'ÉDITO du PRÉSIDENT

Christian Monteil
Président
du Conseil général
de la Haute-Savoie

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'AVENIR DU DÉPARTEMENT

La Haute-Savoie est un département dynamique que l'INSEE vient de classer comme l'un des plus attractifs de France. Elle est l'un des départements dans lesquels la qualité et le niveau de vie sont les plus élevés. Mais cette attractivité et ce dynamisme ne sont pas sans conséquences sur les équilibres du territoire. La Haute-Savoie est aussi confrontée à de grandes mutations territoriales, économiques, sociales, environnementales et se doit d'anticiper ces changements de contexte.

Afin de maîtriser et de ne pas subir son développement, afin d'anticiper les évolutions auxquelles le territoire est confronté, afin de pérenniser la qualité et le cadre de vie de la Haute-Savoie, l'Assemblée départementale a décidé de se doter d'un projet stratégique baptisé « Haute-Savoie 2030 ».

Ce document de référence, s'appuie sur une double analyse : une analyse rétrospective qui a mis en lumière les atouts et les handicaps du territoire et une analyse prospective détaillant plusieurs scénarios d'évolution du territoire. Il propose un développement raisonné, définit les grandes orientations stratégiques pour le territoire et propose une vision de l'avenir de la Haute-Savoie. Il sera complété d'un second document qui traduira de manière opérationnelle ses grandes orientations et fixera les priorités de l'action départementale et des partenariats qu'il entend développer.

C'est sur la base de ce document que nous vous proposons de construire ensemble l'avenir du département.

Sommaire

1 LES ÉVOLUTIONS MAJEURES DE L'ENVIRONNEMENT ET LES QUESTIONS QUE POSENT CES CHANGEMENTS p.4

LES CHANGEMENTS DE PARADIGME

- La Haute-Savoie, un territoire qui se transforme p.6
- Des modes de vie en évolution constante p.10
- La nouvelle donne institutionnelle p.12
- La raréfaction de la ressource financière p.14

LES QUESTIONS QUE POSENT CES CHANGEMENTS p.16

- Quelles organisation et structuration, et quelle stratégie territoriale pour la Haute-Savoie ?
- Sur quels « cœurs de métiers » recentrer l'action du Département et quels partenariats nouer avec les autres échelles territoriales ?

2 LES ORIENTATIONS POUR LE TERRITOIRE ET LES PRIORITÉS POUR LE DÉPARTEMENT p.18

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE TERRITOIRE ET POUR L'INSTITUTION

- Maîtriser le développement du département p.20
- Accompagner les mutations de l'économie p.22
- Organiser une mobilité plus durable p.24
- Organiser les solidarités p.26
- Redéfinir les modalités d'intervention du Département p.28

QUELLES PRIORITÉS POUR L'ACTION DÉPARTEMENTALE p.30

- Le Département, pivot de l'aménagement du territoire
- Le Département, promoteur d'une nouvelle dynamique économique
- Le Département, garant de la cohésion sociale
- Le Département, garant de la cohésion territoriale

1

LES ÉVOLUTIONS MAJEURES DE L'ENVIRONNEMENT ET LES QUESTIONS QUE POSENT CES CHANGEMENTS

La Haute-Savoie est confrontée à un certain nombre d'évolutions de son environnement :

> Le département se transforme tant d'un point de vue économique que socio-démographique,

> Les modes de vie de ses habitants évoluent rapidement,

> La réforme territoriale et la réorganisation des compétences entre les différents échelons interrogent sur la place et le rôle du Département,

> La ressource publique devient de plus en plus rare et contraint les organisations publiques à définir des priorités, à faire des choix et des arbitrages financiers.

Ces évolutions questionnent fortement à la fois la stratégie du territoire dans son ensemble et le rôle du Département en tant qu'acteur majeur du développement de la Haute-Savoie.

LA HAUTE-SAVOIE UN TERRITOIRE QUI SE TRANSFORME

UN DÉPARTEMENT ATTRACTIF ET EN CROISSANCE MAIS CONFRONTÉ À DES DISPARITÉS TERRITORIALES FORTES

La population de la Haute-Savoie a doublé en 40 ans. Depuis les années 2000, le département accueille plus de 10000 habitants supplémentaires chaque année témoignant ainsi d'un dynamisme démographique. **La Haute-Savoie est ainsi le 4e département le plus attractif de France.** Sa population est plus jeune que les moyennes nationale et régionale : 30,1 % de la population a entre 30 et 50 ans *(27,2 % en France, 27,6 % en Rhône-Alpes)* et la part des plus de 65 ans, bien qu'en forte augmentation, ne représente que 14 % du total de la population départementale *(16,8 % en France, 16 % en Rhône-Alpes).*

L'économie haut-savoyarde fait mieux que résister à la crise grâce notamment au dynamisme de la sphère présentielle. L'emploi total progresse plus vite que dans la région Rhône-Alpes *(+ 1,4 %/an).*

Avec une moyenne de 27601 € par ménage, le niveau de vie des Haut-Savoyards est le plus élevé du territoire national juste après l'Île-de-France. Il est supérieur de près de 20 % à la moyenne française et continue à croître beaucoup plus rapidement que les moyennes nationale et régionale.

→ 5 LOGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DISTINCTES…

Ce développement est cependant loin d'être réparti de manière homogène sur l'ensemble du territoire départemental.
5 logiques distinctes de développement cohabitent :

1 → La partie française de l'Agglomération Genevoise qui regroupe notamment les agglomérations d'Annemasse, Saint-Julien, et une partie du Bas-Chablais, profite du dynamisme de la « plus petite ville du monde », Genève, et de ses retombées notamment en matière d'économie résidentielle. Elle doit cependant veiller à un meilleur équilibre entre ses fonctions résidentielles et économiques pour devenir un véritable pôle d'équilibre du Grand Genève.

2 → Le Haut-Chablais bénéficie lui aussi d'une très bonne dynamique démographique qui stimule une économie à dominante résidentielle. Le nombre de frontaliers en rapide progression ne représente cependant encore qu'une faible minorité des actifs.

3 → Le grand bassin annécien qui concentre 35 % du total des emplois du département est aussi un territoire en croissance tant d'un point de vue démographique qu'économique. Il jouit d'une relative autonomie et d'un bon équilibre entre économie productive et économie résidentielle.

4 → Les territoires touristiques affichent une relative bonne santé. Cette bonne santé ne doit cependant pas masquer les efforts d'adaptation voire de changement de modèle à consentir.

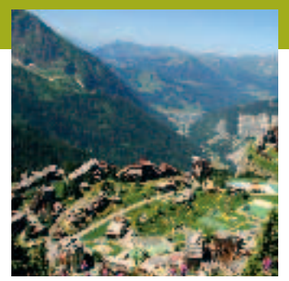

5 → Enfin, le bassin de Cluses-Bonneville, véritable district industriel longtemps cité en exemple, subit plus fortement les contrecoups de la crise économique.

UN DÉVELOPPEMENT QUI CRÉE DES TENSIONS SOCIALES, TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le dynamisme démographique génère une importante demande de production de logements neufs avec comme conséquence première une très forte consommation foncière. On estime ainsi que sur les 4 dernières années, 1 hectare de terre agricole ou naturelle est urbanisé chaque jour. Les difficultés pour se loger dans les principaux centres urbains, compte tenu du manque de logements locatifs sociaux et les difficultés d'accession à la propriété, nourrissent un important phénomène de périurbanisation. Outre les difficultés que ce phénomène peut engendrer pour l'activité agricole, il a des impacts réels sur les équilibres environnementaux du territoire et la qualité des paysages et donc à terme, la qualité de vie dans le territoire.

→ UN COÛT DU LOGEMENT SANS CESSE PLUS ÉLEVÉ QUI ENCLENCHE DES LOGIQUES D'EXCLUSION

Outre les tensions induites par une forte demande, le marché foncier et immobilier est marqué par l'influence des acheteurs étrangers. Compte tenu du différentiel des prix de l'immobilier, les ressortissants suisses sont de plus en plus nombreux à venir s'installer en France.

Depuis 2009, les ⅔ des nouveaux arrivants qui s'installent dans la partie française du Grand Genève sont de nationalité suisse. L'accès au logement devient difficile pour les primo-accédants. Une très forte demande de logement social, avec près de 16 000 sollicitations sur l'ensemble du département, demeure insatisfaite. Les populations les moins aisées tendent à refluer vers les territoires les plus ruraux là où elles ont le moins accès aux services sociaux dont elles dépendent en partie.

→ UNE MOBILITÉ TOUJOURS DOMINÉE PAR LA VOITURE Y COMPRIS POUR LES COURTES DISTANCES

La poursuite de l'étalement urbain et la dissociation spatiale entre les lieux de résidence, de travail et de consommation nourrissent une augmentation rapide du nombre de déplacements aujourd'hui majoritairement effectués en voiture particulière. Le parc de voitures particulières a augmenté de 81 % depuis 1990. 79 % des trajets domicile/travail s'effectuent en voiture (soit 9 points de plus que la moyenne nationale). Il faut cependant noter que depuis 2003, le trafic ferroviaire a progressé de 32 % et ce malgré un réseau encore majoritairement composé de voies uniques.

UNE ÉCONOMIE EN MUTATION

Comme bon nombre de territoires, la Haute-Savoie est confrontée à une transformation du modèle de croissance qui prévalait depuis l'après-guerre. L'industrie et l'activité touristique constituaient historiquement les 2 grands moteurs de l'économie départementale. Désormais, c'est l'économie résidentielle[1] qui est le principal générateur d'emplois.

La Haute-Savoie profite en effet pleinement de son dynamisme démographique et de sa capacité à capter des revenus *(retraites, salaires des migrants alternants, dépenses des touristes…)*. Alors qu'ils ne représentaient que 51 % du total des emplois en 1975, les emplois résidentiels en constituent désormais 66 %. Ce ratio situe la Haute-Savoie légèrement au-dessus de la moyenne nationale *(65 %)* et de la moyenne régionale *(62,5 %)*. On peut même poser la question de savoir si la Haute-Savoie n'est pas en train de devenir un territoire résidentiel.

Le département compte aujourd'hui 85 000 actifs résidents de plus que le nombre d'emplois localisés sur son territoire. Le ratio emploi/actif continue de décroître : de 0,95 emploi par actif résident en 1968, il est passé à 0,81 en 1999 et se situe aujourd'hui autour de 0,77.

→ L'INDUSTRIE TRADITIONNELLE EST CONFRONTÉE À DES ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES…

À l'inverse, le tissu industriel haut-savoyard, longtemps cité en exemple pour son organisation en système de production local autour du bassin de Cluses-Bonneville et de l'Albanais, connaît davantage de difficultés. Le dynamisme des PME-PMI lui a permis jusqu'à une date récente, de s'adapter à tous les retournements de conjoncture et à anticiper le passage du décolletage à la mécatronique. En revanche, il n'a pu enrayer la perte continue des emplois privés.

L'économie touristique est également confrontée à un certain nombre d'enjeux. Si la Haute-Savoie dispose d'une offre complète et diversifiée, son économie touristique demeure naturellement dominée par les stations de montagne *(73 % des lits)* et le tourisme d'hiver *(55 % de la fréquentation)*. Plusieurs facteurs de fragilité sont identifiés :

- **une baisse de la fréquentation globale *(diminution de 11,6 % du nombre de nuitées depuis 2001)* même si depuis 2010, la fréquentation hivernale tend à augmenter.**
- **une vulnérabilité croissante des stations de basse et moyenne altitude face au déficit d'enneigement : avec une augmentation de 2°C de la température, la moitié du domaine skiable pourrait être menacée.**
- **une évolution des attentes des clientèles et un renforcement de la concurrence.**

Dernier pilier de l'économie départementale, l'agriculture a su valoriser sa production grâce au développement des Appellations d'Origine Contrôlée.

LE RENFORCEMENT DE L'INFLUENCE DE LA MÉTROPOLISATION GENEVOISE SUR LE DÉPARTEMENT

Enfin, il est à noter qu'une part de la bonne santé démographique et économique de la Haute-Savoie est stimulée par la proximité de la métropole genevoise qui jouit aujourd'hui d'un dynamisme hors normes. Le nombre de travailleurs frontaliers continue sa croissance et une division du travail semble s'opérer entre les territoires suisses qui concentrent l'essentiel des emplois de l'industrie de pointe et du tertiaire supérieur, et les territoires transfrontaliers qui accueillent le commerce et les emplois de proximité. Ainsi la partie suisse du Grand Genève concentre 65 % du total des emplois alors que la partie française concentre 65 % des logements. Des communes comme Archamps ou Beaumont voient leur population augmenter de plus de 4 % par an. La prise en compte, dans la définition de la stratégie départementale, de la métropolisation genevoise est impérative.

[1] On analyse généralement l'activité économique des territoires en distinguant 2 grandes sphères économiques :
- **La sphère productive** regroupe l'agriculture, l'industrie, le secteur de l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandise et le commerce de gros.
- **La sphère résidentielle** contient les services aux particuliers, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs.

DES MODES DE VIE EN ÉVOLUTION CONSTANTE

DEPUIS UNE TRENTAINE D'ANNÉES, L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE DES FRANÇAIS S'EST CONSIDÉRABLEMENT ACCÉLÉRÉE AU POINT D'IMPACTER FORTEMENT LE FONCTIONNEMENT DES TERRITOIRES.

L'ÉVOLUTION DES MOBILITÉS...

Parmi les évolutions les plus marquantes, il y a bien évidemment en premier lieu le développement de la mobilité : dans les années 60, un Français parcourait en moyenne 5 kilomètres par jour. Aujourd'hui c'est près de 50. Mais la mobilité ne concerne pas uniquement les déplacements. La mobilité professionnelle s'est aussi considérablement accélérée : en moyenne 18 % des chefs de ménage du public et du privé changent d'emploi chaque année mais si l'on ne considère que les chefs de ménage salariés du privé ils sont plus de 40 %.

Enfin la mobilité résidentielle s'accélère également notamment en Haute-Savoie : 61 % de la population des communes de la Haute-Savoie a changé au cours des 5 dernières années.

LA TRANSFORMATION DES TEMPORALITÉS...

Une autre évolution majeure des modes de vie concerne la transformation des temporalités et la désynchronisation des temps sociaux. La journée et la semaine de travail standard ne concernent plus qu'un actif sur deux. La proportion d'actifs travaillant à temps partiel a été multipliée par 3 depuis 1990. Désormais, 60 % des salariés n'ont pas les mêmes heures d'entrée et de sortie du travail au cours de la semaine.

Le développement des « mobilités » combiné à la transformation des temporalités a considérablement fait évoluer le rapport et l'usage des individus aux territoires : désormais seuls 32 % des actifs haut-savoyards travaillent dans leur commune de résidence. La distance entre le domicile et le lieu de travail ne cesse d'augmenter. Elle est désormais en moyenne de 20 km mais avec une grande différence entre les cadres *(18 km)* et les ouvriers *(40 km)*.

L'ensemble de ces évolutions des modes de vie bouleverse le rapport des individus au territoire mais aussi l'usage qu'ils en font. On constate un décalage de plus en plus important entre les territoires fonctionnels *(construits par les pratiques et les usages)* et les territoires institutionnels *(ceux de l'organisation administrative et politique)*.

LE DÉVELOPPEMENT DES INÉGALITÉS...

La crise a également accéléré le développement des inégalités au regard de l'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi, à la santé. Environ 8, 2 % des Haut-Savoyards vivent en dessous du seuil de pauvreté soit 982 € par mois. C'est certes beaucoup moins que la moyenne nationale qui s'établit à 14,2 % du total de la population, mais c'est un chiffre qui a augmenté de 46 % au cours des 5 dernières années. Le taux de chômage, qui n'était que de 4,8 % en mars 2008, s'établit désormais à 7,9 %. C'est bien évidemment beaucoup moins que les moyennes régionale *(9,3 %)* et nationale *(10,5 %)* mais cela représente tout de même une augmentation de 10,5 % en 1 an.

LA NOUVELLE DONNE INSTITUTIONNELLE

LA DOCTRINE DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE RÉFORME TERRITORIALE ET DE RÉORGANISATION DES POUVOIRS LOCAUX

Depuis une quarantaine d'années la France, pays historiquement jacobin et centralisateur, est engagée dans un mouvement continu de décentralisation.

La décentralisation marque une volonté politique d'opérer une redistribution des pouvoirs entre l'État et les collectivités locales avec comme objectif une meilleure efficacité de l'action publique et le développement d'une démocratie de proximité. Elle vise à rapprocher les territoires vécus, ceux construits par les pratiques des individus, et les territoires institutionnels. L'État transfère des blocs de compétences qui étaient précédemment les siens au bénéfice des Communes, des Départements et des Régions. Des compensations financières et fiscales accompagnent partiellement le transfert de ces compétences avec la libre administration des collectivités territoriales.

LES IMPACTS DE LA LOI DE RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU 16 DÉCEMBRE 2010 ET LES PRÉMICES DE L'ACTE 3 DE LA DÉCENTRALISATION

Jusqu'à une période récente, les Départements ont été les principaux bénéficiaires du processus de décentralisation :

> **Avec la loi du 2 mars 1982 *(loi Defferre)*, le Département devient une collectivité territoriale de plein exercice. Ce n'est plus le Préfet qui met en œuvre les politiques départementales mais le Président du Conseil général désigné par une Assemblée départementale élue au suffrage universel direct.**

> **La réforme constitutionnelle de 2003/2004, souvent qualifiée d'Acte II de la décentralisation, renforce les compétences des Départements notamment en matière d'action sociale. Le Conseil général hérite également des routes nationales en plus du réseau départemental.**

La Loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 marque un changement de la doctrine de l'État en matière de décentralisation. Ce changement de doctrine est confirmé par la loi « Décentralisation et réforme de l'action publique » en préparation, et la loi « Modernisation de l'Action Publique et Affirmation des Métropoles *(MAPAM)* ».

→ UNE ORGANISATION TERRITORIALE CONSTRUITE AUTOUR DES RÉGIONS ET DES INTERCOMMUNALITÉS ET L'ÉMERGENCE DU FAIT MÉTROPOLITAIN

La nouvelle doctrine de l'État en matière de décentralisation vise clairement à hiérarchiser les différents échelons territoriaux au profit d'une part des Régions et d'autre part des Intercommunalités et des Métropoles.

Sans totalement remettre en cause le principe initial de non-tutelle d'une collectivité locale sur une autre, le législateur désigne désormais des chefs de file. Une collectivité chef de file est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des autres collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice d'une compétence nécessitant le concours de plusieurs collectivités territoriales.

La loi RCT de 2010 a permis d'achever la carte de l'intercommunalité en incitant fortement aux regroupements d'EPCI au sein de plus grands ensembles communautaires.

La loi MAPAM renforce encore le rôle des grandes agglomérations comme moteurs de la croissance économique et de l'attractivité du territoire au travers d'un nouveau statut pour les métropoles. Les Métropoles seront en effet dotées de compétences larges qui leur sont transférées par l'État, les Communes, mais aussi par convention, par le Département ou la Région. Le Département voit son action centrée autour de 3 domaines dont il devient chef de file :

> **L'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique,**

> **L'autonomie des personnes,**

> **La solidarité des territoires.**

LA RARÉFACTION DE LA RESSOURCE FINANCIÈRE

La décentralisation a posé comme grand principe la compensation financière des transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales. L'objectif était de donner aux collectivités territoriales non seulement une autonomie politique mais aussi une autonomie financière. Aujourd'hui, les collectivités territoriales, comme les ménages, comme les entreprises, sont confrontées à une raréfaction de leurs ressources. Mais dans leur cas, l'impact des réformes structurelles et des décisions de l'État pèse davantage que les impacts de la crise économique.

LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

L'État a décidé en 2010 la suppression de la Taxe Professionnelle et son remplacement par la Contribution Économique Territoriale (CFE + CVAE) permettant ainsi un allégement fiscal au profit des entreprises de 11,5 milliards d'euros. La suppression de la Taxe Professionnelle a un fort impact sur les finances locales puisque celle-ci représentait, en 2007, 30 % des recettes fiscales des Communes et des Établissements de coopération intercommunale, 24 % de celles des Départements et 27 % de celles des Régions.

Lors de la suppression de la TP, la loi a également modifié de façon substantielle la répartition du produit des impôts locaux entre les différentes collectivités territoriales et, de fait, profondément modifié la structure des recettes budgétaires d'un département tel que celui de la Haute-Savoie. Alors qu'en 2009, le budget primitif était financé à hauteur de 32,5 % par la fiscalité directe avec pouvoir de taux, ce pourcentage ne sera que de 15,5 % en 2014.

LA BAISSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Pour compenser le manque à gagner lié à la suppression de la Taxe Professionnelle, l'État a instauré une dotation de compensation qui est venue s'ajouter aux autres aides de l'État aux collectivités (dotations globales de fonctionnement, d'équipement, de décentralisation…).

De fait, la suppression de la Taxe Professionnelle a renforcé la dépendance financière des collectivités territoriales vis-à-vis de l'État alors même que ce dernier est contraint à un effort très important afin de ramener son déficit budgétaire en dessous du seuil de 3 % du PIB selon les critères de convergence du traité de Maastricht.

L'effort de l'État en faveur des collectivités locales est supérieur à 100 milliards d'euros par an. L'objectif de ramener le déficit budgétaire en dessous du seuil des 3 % par an contraint l'État à réduire la plupart de ses postes de dépenses dont bien évidemment l'aide qu'il apporte aux collectivités. Ainsi, la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques et le pacte de compétitivité vont se traduire par un prélèvement de 1,5 Md € sur les concours financiers de l'État en 2014, puis 3 Mds € en 2015.

Outre la baisse des dotations de l'État, le bloc communal doit faire face à la mise en place du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce fonds, qui en rythme de croisière, à partir de 2017, représentera 2 % des ressources fiscales des communes et EPCI soit plus d'1 milliard d'euros est destiné à organiser une solidarité des territoires les plus riches vers les territoires les moins dotés.

UNE SITUATION TENDUE POUR LES DÉPARTEMENTS

Les départements font partie des collectivités territoriales qui subissent le plus le désengagement de l'État et surtout le découplage entre transferts de compétences et transferts de moyens. Les lois de décentralisation les ont en effet désignés comme chefs de file dans le domaine de la solidarité. Pour des raisons structurelles (vieillissement de la population…) mais aussi conjoncturelles (montée de la précarité en lien avec la crise…) c'est un secteur qui réclame des moyens toujours plus importants. On estime que le différentiel entre le coût des compétences transférées par l'État et les moyens pour les assumer dans le seul secteur de l'action sociale se monte, pour le département de la Haute-Savoie à près de 60 millions d'euros par an soit l'équivalent du budget consacré à l'insertion et à la prévention.

La Haute-Savoie fait également partie des départements les plus contributeurs à l'effort de solidarité nationale : ainsi le nouveau Fonds national de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) mis en place par le gouvernement se traduit en 2014 par une charge de 11 millions d'euros supplémentaires.

Au total, si le Département conserve sa pleine autonomie concernant les dépenses, il voit en revanche ses marges de manœuvre diminuer considérablement au niveau de ses recettes. Cette situation l'oblige non seulement à une très grande rigueur en matière de dépenses de fonctionnement mais aussi à définir des priorités, faire des choix et des arbitrages financiers.

LES QUESTIONS QUE POSENT CES CHANGEMENTS

Les évolutions précédemment décrites constituent tout à la fois des opportunités mais aussi en partie, des menaces : derrière le dynamisme démographique et les bonnes performances économiques se dessine un département en pleine transformation. Ces évolutions rendent impérative une évolution à la fois de la stratégie du territoire et de l'action de l'institution départementale.

Elles posent, de fait, 4 grandes questions :

1 La question du modèle de développement

La Haute-Savoie est un territoire atypique. À l'origine rural et montagnard, il connaît une accélération de son urbanisation. Cependant, cette urbanisation ne s'organise pas à partir d'une grande agglomération ou d'une métropole unique capable de polariser l'ensemble du territoire. La Haute-Savoie doit nécessairement penser son développement dans le cadre d'une organisation territoriale polycentrique.

2 La question de la stratégie de développement

La Haute-Savoie bénéficie d'un développement accéléré nourri en partie par des dynamiques exogènes particulièrement difficiles à maîtriser. Plus fondamentalement, le Département est, dans bien des domaines, confronté à un véritable changement de modèle : les moteurs de son développement futur ne sont pas nécessairement ceux qui ont fait ses succès passés d'où la nécessité de requestionner la stratégie de développement.

3 La question des « cœurs de métiers » et des priorités de l'action du Département

La raréfaction de la ressource publique amène chaque collectivité territoriale à se recentrer sur ses « cœurs de métiers » et les domaines d'intervention où elle peut avoir un vrai effet levier. En Haute-Savoie, l'organisation spécifique du département, confère inévitablement au Conseil général une responsabilité et un rôle accru en matière d'aménagement du territoire et d'organisation de son développement en plus de ses grandes compétences obligatoires.

4 La question des partenariats à nouer avec les autres échelles territoriales

La réorganisation des pouvoirs locaux issue des différentes étapes de la décentralisation confère un rôle accru aux Régions et aux Intercommunalités. Le Conseil général, partenaire classique des Communes, doit inévitablement renforcer ses liens avec l'échelon régional et intercommunal. Au-delà, le Département doit désormais devenir un partenaire incontournable de l'ensemble des acteurs et différentes échelles du développement territorial, qu'il soit interne au territoire départemental comme les communes et les intercommunalités, ou externe comme l'Assemblée des Pays de Savoie, la Suisse et notamment le canton de Genève, la Région et l'État.

LES ORIENTATIONS ET LES PRIORITÉS POUR LE TERRITOIRE POUR LE DÉPARTEMENT

2

Les orientations stratégiques pour le territoire et pour l'institution

MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DU DÉPARTEMENT

- Un aménagement équilibré du territoire
- Le foncier, un bien rare et cher
- Préserver le capital « qualité de vie » du département

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE L'ÉCONOMIE

- Une économie innovante
- Pour un tourisme diversifié sur toute l'année
- Une agriculture à conforter et une filière bois à structurer

ORGANISER UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

- Vers une approche globale de la mobilité
- Un effort important sur les modes alternatifs à la voiture

ORGANISER LES SOLIDARITÉS

- Un accès au logement pour tous
- Aider les plus fragiles
- Culture, sport et patrimoine, vecteurs de lien social
- Anticiper le vieillissement de la population

REDÉFINIR LES MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

- Un Département qui imagine
- Un Département qui contractualise
- Un Département qui agit

Quelles priorités pour l'action départementale

LE DÉPARTEMENT SERA LE PIVOT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Le Département, promoteur de la planification territoriale et de la programmation du logement
- Le Département, coordonnateur d'un déploiement équilibré des équipements et des services
- Le Département, organisateur d'une approche globale de la mobilité

LE DÉPARTEMENT SERA LE PROMOTEUR D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

- Le Département, soutien des pôles d'excellence économiques du territoire
- Le Département, acteur de la diversification touristique
- Le Département, développeur de l'économie de proximité

LE DÉPARTEMENT GARANTIRA LA COHÉSION SOCIALE

- L'action sociale
- L'autonomie des personnes
- La réussite éducative et l'accès à la culture

LE DÉPARTEMENT GARANTIRA LA COHÉSION TERRITORIALE

- Le Département, interlocuteur privilégié des intercommunalités
- Le Département, partenaire de l'ensemble des acteurs et des différentes échelles du développement territorial

MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DU DÉPARTEMENT

La Haute-Savoie est aujourd'hui l'un des départements les plus dynamiques de France. Cependant, ce dynamisme n'est pas réparti de manière équitable sur l'ensemble du territoire départemental et surtout il crée des tensions à la fois sociales, territoriales et environnementales. Ce dynamisme doit donc être régulé, encadré, accompagné par la puissance publique. Dans un contexte où le territoire genevois accroît son attractivité et où les intercommunalités s'affirment de plus en plus en matière d'aménagement et de développement, il apparaît essentiel d'affirmer le rôle du Département en matière de cohésion territoriale et d'aménagement du territoire.

UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

Les dernières lois de décentralisation visent clairement à privilégier une organisation territoriale construite autour des régions et des métropoles. Ce modèle peut difficilement s'appliquer à un territoire comme la Haute-Savoie qui ne bénéficie pas de la présence sur son territoire d'une grande métropole comme Lyon, Toulouse ou Lille. Son modèle d'organisation est nécessairement polycentrique avec les communes du nord du territoire qui doivent s'affirmer comme une composante de la métropole franco-valdo-genevoise, un pôle métropolitain équilibrant le département au sud autour de l'agglomération d'Annecy en lien avec le développement du Sillon alpin et les autres territoires haut-savoyards, le Chablais, les territoires touristiques et le bassin de Cluses-Bonneville.

De fait, le Département est, dans ce contexte, la seule collectivité susceptible de garantir un aménagement et un développement harmonieux et équilibré du territoire en relation bien évidemment avec les structures de coopération intercommunale. Il doit accompagner le développement de chacun des territoires en tenant compte de leurs spécificités (territoires « résidentiels », grands « espaces touristiques », bassins « productifs » et territoires « équilibrés »).

Dans la perspective d'une évolution maîtrisée, il est nécessaire de privilégier un développement de l'habitat autour des espaces urbains déjà desservis par les transports en commun et de veiller à une répartition des emplois plus équilibrée. Cette nécessité est d'autant plus avérée que le coût du foncier, déjà élevé, continuera de croître et que le coût des transports individuels redonnera de l'attractivité aux centres.

LE FONCIER, UN BIEN RARE ET CHER

La vitalité démographique de la Haute-Savoie génère un développement annuel moyen de la tâche urbaine de près 360 hectares par an. Cette surconsommation est d'autant plus problématique qu'elle s'effectue dans un cadre physiquement contraint, dans lequel plusieurs logiques s'affrontent (économie, habitat, loisirs, espaces naturels et agriculture). La maîtrise du foncier est la condition d'un aménagement équilibré du territoire et le garant du maintien, à terme, d'une bonne qualité de vie. Le rôle de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) est essentiel tout comme celui du Conservatoire des Terres Agricoles qui aide financièrement les collectivités désireuses d'acquérir du foncier agricole non bâti afin de pérenniser sa vocation.

PRÉSERVER LE CAPITAL « QUALITÉ DE VIE » DU DÉPARTEMENT

Le cadre de vie et l'environnement constituent un marqueur identitaire fort et un facteur d'attractivité très marqué pour la Haute-Savoie. Le Département a d'ailleurs engagé une politique en faveur de la protection des espaces naturels sensibles. Cependant, si les tendances actuelles se poursuivent, cet atout, aujourd'hui fragilisé, risque de perdre de sa vigueur au point de devenir une faiblesse. L'étalement urbain, la fragmentation des écosystèmes et la qualité de l'air doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière dans les années à venir. La Haute-Savoie ne sera épargnée ni par le réchauffement climatique ni par les enjeux énergétiques. Afin d'atténuer les causes autant que les effets d'un phénomène qui impactera tout le territoire, la Haute-Savoie doit limiter significativement ses gaz à effet de serre et prendre les dispositions nécessaires pour amoindrir sa vulnérabilité. La mise en œuvre de Plans de Protection de l'Atmosphère comme le fait la Vallée de l'Arve, contribue efficacement à cet objectif.

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE L'ÉCONOMIE

L'économie haut-savoyarde a longtemps tiré sa force d'un savant équilibre entre activités industrielles, activités de services, tourisme et agriculture. Mais comme bon nombre de territoires, la Haute-Savoie est confrontée à une mutation de son tissu économique avec une industrie traditionnelle soumise à une concurrence de plus en plus intense et une création d'emplois portée désormais par l'économie résidentielle en lien avec la dynamique démographique du territoire.

Ce qui pourrait s'avérer comme un véritable changement de modèle économique doit être accompagné. Le Département s'est impliqué dans le soutien aux entreprises et aux activités économiques notamment à travers l'action de l'Agence Économique Départementale et le soutien aux pôles de compétitivité. Cette politique qui a concerné d'abord le décolletage et la mécatronique doit être poursuivie et élargie aux autres entreprises leaders dans les secteurs qui bénéficient du soutien d'un pôle de compétitivité comme Imaginove ou d'un Cluster comme SporAltec et la filière outdoor.

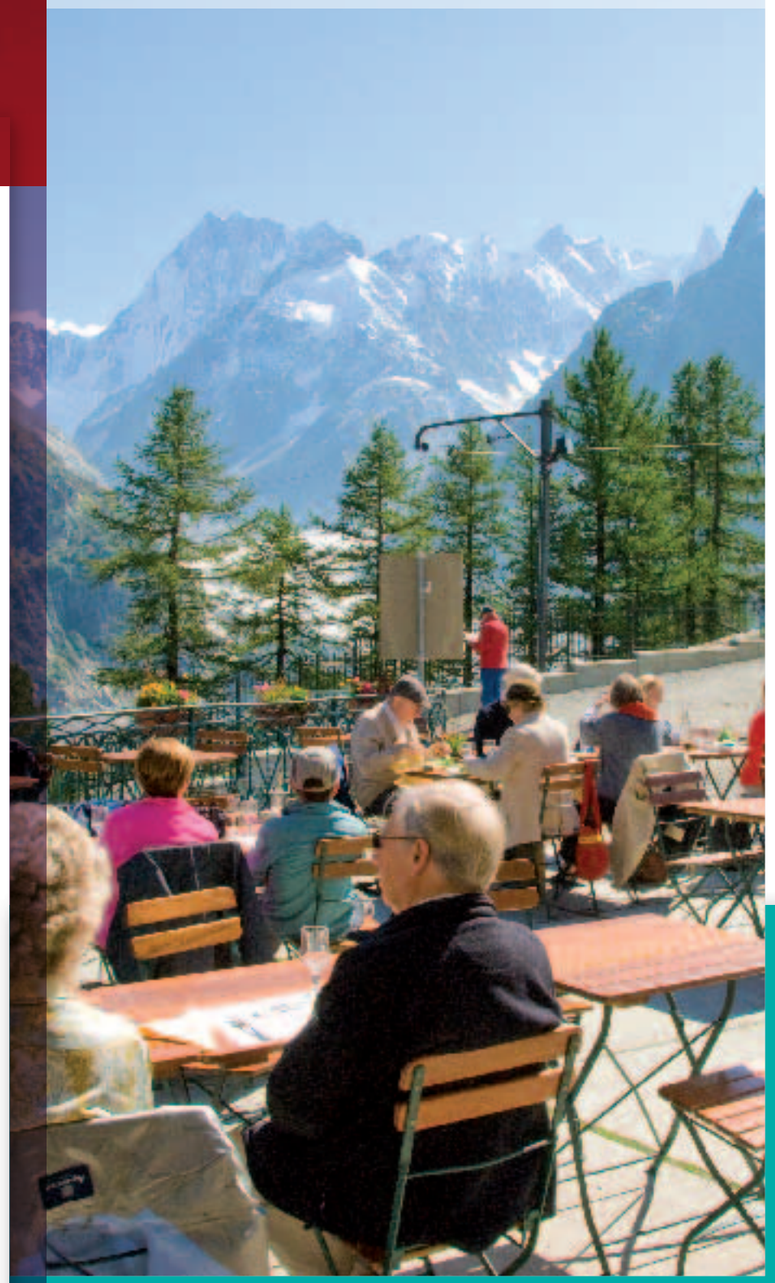

UNE ÉCONOMIE INNOVANTE

Le Département doit continuer à encourager et soutenir l'innovation technologique et la recherche de nouveaux débouchés au niveau local, national et international. Des sites emblématiques comme le Technopôle d'Archamps doivent constituer la vitrine de l'engagement du Département en faveur de l'économie innovante. Il est également nécessaire de rechercher de nouvelles coopérations industrielles et de renforcer l'offre de formation ainsi que l'aménagement numérique du territoire. De ce point de vue, il est nécessaire de développer un pôle de formation qui ne se contente pas de répondre aux seuls besoins du tissu économique local et chercher à faire émerger des filières susceptibles de séduire à l'international et sur les métiers de demain. Enfin, le Département doit accompagner les territoires dans la recherche d'un meilleur équilibre entre économie productive et économie résidentielle.

POUR UN TOURISME DIVERSIFIÉ TOUTE L'ANNÉE

Le tourisme haut-savoyard, dont il faut souligner la bonne santé, est de plus en plus orienté sur la saison d'hiver et les stations de montagne qui constituent aujourd'hui l'essentiel de la capacité d'hébergement. Le consommateur éclairé multiplie désormais les pratiques et ne se contente plus des composantes matérielles d'une offre touristique classique. La mondialisation, les séjours plus courts et un besoin de personnalisation modifient en profondeur la demande. Dans ce contexte où le nombre de nuitées perd de la vitesse et où celui des résidences secondaires augmente, il paraît important de proposer un tourisme qualitatif, sur l'accueil notamment, respectueux de l'environnement et diversifié sur les 4 saisons. C'est une ligne de force du Plan Tourisme mis en place par le Conseil général pour les 10 prochaines années.

UNE AGRICULTURE À CONFORTER ET UNE FILIÈRE BOIS À STRUCTURER

Que ce soit sur le plan économique ou paysager, l'agriculture et la forêt occupent un rôle prépondérant sur le territoire. Ces deux secteurs doivent néanmoins affronter de nouvelles contraintes.
Concernant l'agriculture, il s'agit d'accompagner l'évolution des filières sur leurs spécificités alpines. Il est également nécessaire de renforcer les productions sous signes officiels de qualité et l'agriculture biologique afin de dégager de la valeur ajoutée et combler le retard sur les objectifs du Grenelle. Enfin, l'agriculture doit mieux profiter du fort bassin de consommation et du dynamisme touristique pour développer les circuits courts au profit des productions locales afin de fixer la valeur ajoutée sur les territoires savoyards. Le renforcement de la demande en bois construction ou en bois énergie constitue un levier fort pour développer et structurer la filière. Il est cependant nécessaire, à l'amont de mieux gérer une forêt handicapée par le relief et le morcellement, à l'aval d'organiser la commercialisation avec des produits conformes aux exigences des transformateurs.

ORGANISER UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

L'augmentation très soutenue de la population, la poursuite de l'étalement urbain et la distance de plus en grande entre les lieux de résidence, de travail et de services ont stimulé une augmentation rapide du nombre de déplacements. Aujourd'hui l'essentiel des déplacements est effectué en voiture particulière et, si la Haute-Savoie dispose d'un réseau routier bien développé, les alternatives à la voiture demeurent en revanche insuffisantes.

Que ce soit pour des raisons de santé publique, de qualité de vie et même d'attractivité du territoire, la Haute-Savoie peut difficilement rester sur un modèle du « tout voiture ». Un rééquilibrage des modes de transport au profit des transports collectifs (bus et trains) et des modes doux est impératif. Le Conseil général, qui est un acteur majeur de l'organisation de la mobilité à l'échelle du département, doit être l'un des moteurs de cette transition.

VERS UNE APPROCHE GLOBALE DE LA MOBILITÉ

L'aménagement, l'entretien et la sécurisation des routes constituent une compétence historique des Départements. Cette compétence s'est encore renforcée en 2006 avec la prise en compte de la quasi-totalité du réseau des routes nationales en complément des routes départementales et l'aide apportée pour les réseaux communaux.

Rééquilibrer le système de mobilité en faveur des transports collectifs et des modes actifs (marche à pied, vélo), dans un département où la part modale des transports en commun est partout inférieure à 5 % apparaît comme une nécessité si l'on veut lutter contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique. Si le Département a œuvré en faveur des transports interurbains (lignes de bus), il pourra envisager de participer à une amélioration du réseau ferroviaire (dans la perspective par exemple d'une desserte de la Vallée de l'Arve) dans le cadre notamment de la modernisation de la ligne Aix-les-Bains/Annecy et le CEVA.

Le Département doit également poursuivre le développement du covoiturage et soutenir la pratique du vélo à des fins autres que les loisirs.

UN EFFORT IMPORTANT SUR LES MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE

Le département possède un réseau routier bien doté. Malheureusement celui-ci ne suffit pas à absorber la significative augmentation du trafic automobile. Dans un environnement géographique contraint et face à l'augmentation du parc automobile (+ 79 % de 1990 à 2008), il convient de rééquilibrer le système de mobilité en faveur des transports collectifs et des modes doux.

Pour ce faire, le Département doit s'attacher à faire émerger une offre alternative à la voiture qui soit compétitive, tester de nouveaux dispositifs et favoriser l'émergence de projets innovants. Afin de faciliter la pratique du covoiturage et d'optimiser le fonctionnement des lignes de transport, le Conseil général a d'ores et déjà décidé de développer l'offre de stationnement (P + R) à proximité des différents échangeurs autoroutiers, des secteurs desservis par les lignes structurantes du réseau « Lihsa » mais aussi sur les sites situés en amont des zones de congestion, par la réalisation de parking relais. Il a également développé un site de covoiturage auxquels sont déjà inscrits 5 000 Haut-Savoyards.

ORGANISER LES SOLIDARITÉS

La bonne santé de l'ensemble du département ne doit pas faire oublier que le développement est inégalement réparti sur le territoire et, qu'avec le contrecoup de la crise économique, les inégalités entre les différentes catégories tendent à se creuser. Le Conseil général est le principal acteur de l'organisation de la solidarité pour l'ensemble du territoire départemental. Il doit donc se mobiliser afin d'éviter que ne se créent des fractures sociales et territoriales.

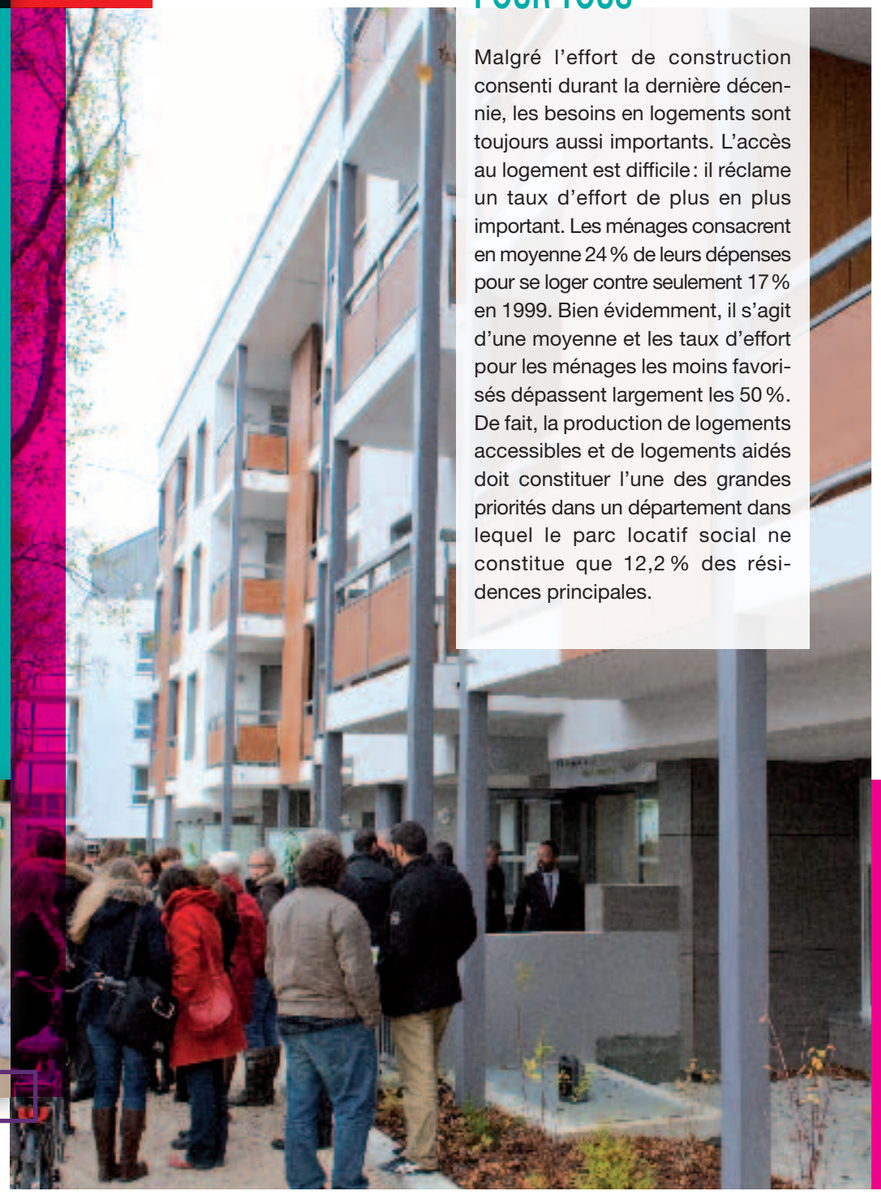

UN ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS

Malgré l'effort de construction consenti durant la dernière décennie, les besoins en logements sont toujours aussi importants. L'accès au logement est difficile : il réclame un taux d'effort de plus en plus important. Les ménages consacrent en moyenne 24 % de leurs dépenses pour se loger contre seulement 17 % en 1999. Bien évidemment, il s'agit d'une moyenne et les taux d'effort pour les ménages les moins favorisés dépassent largement les 50 %. De fait, la production de logements accessibles et de logements aidés doit constituer l'une des grandes priorités dans un département dans lequel le parc locatif social ne constitue que 12,2 % des résidences principales.

AIDER LES PLUS FRAGILES

Le renchérissement du coût du logement tend à faire refluer les personnes les moins aisées vers les territoires les plus ruraux et de fait, à les éloigner des services sociaux dont elles sont pourtant largement dépendantes. Nos sociétés sont également génératrices de fractures sociales : individualisme, consumérisme, communautarisme, situations financières difficiles, surendettement, fragilité des territoires ruraux et périphériques en termes d'accès à la santé ou aux services. L'action sociale, qui est au cœur de l'intervention départementale, épaulée par les associations, doit permettre l'amélioration de la détection des publics en voie de marginalisation et renforcer la lutte contre les exclusions. Elle doit également poursuivre, par la mise en place de services adaptés, la protection de l'enfance, la prévention et l'éducation à la santé.

CULTURE, SPORT ET PATRIMOINE, VECTEURS DE LIEN SOCIAL

Chaque année, la Haute-Savoie accueille massivement de nouveaux habitants issus d'autres départements. La culture, le patrimoine et le sport peuvent constituer de solides vecteurs d'intégration, notamment en favorisant les pratiques en amateur/bénévole et en répondant aux attentes d'un public toujours plus averti.

ANTICIPER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Enfin, la croissance de la population (près de 900 000 habitants prévus pour 2030) couplée à l'augmentation de l'espérance de vie et au développement de pathologies handicapantes va faire croître le nombre de personnes dépendantes à prendre en charge. La Haute-Savoie devrait connaître un doublement de la population de plus de 75 ans, d'ici 2030. L'évolution des modes de vie (moins de solidarité, plus d'isolement…) et certaines évolutions législatives vont amener le Département à intensifier l'aide à l'autonomie et à adapter la nature des interventions aux nouvelles dépendances.

REDÉFINIR LES MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

La réforme territoriale et la raréfaction de la ressource publique interpellent l'ensemble des collectivités territoriales sur leurs stratégies et leurs priorités. Elles posent également clairement la question de leurs « modes de faire ». S'appuyant sur le principe de non-tutelle d'une collectivité sur une autre et surtout sur leur clause de compétence générale, les collectivités ont eu tendance au fur et à mesure du développement de la décentralisation à déployer par elles-mêmes une palette très large de politiques publiques allant souvent bien au-delà de leurs compétences obligatoires. La raréfaction de la ressource, la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'action publique et de faire converger l'ensemble des politiques, doivent inciter les collectivités territoriales à se poser la question des domaines d'intervention dans lesquels elles doivent « faire », ceux dans lesquels elles doivent « faire avec » et ceux dans lesquels elles doivent « faire faire ».

UN DÉPARTEMENT QUI IMAGINE

Compte tenu de la spécificité territoriale de la Haute-Savoie et de la nécessité de promouvoir une organisation polycentrique, le Département constitue la seule collectivité susceptible de garantir un développement harmonieux et équilibré du territoire. Cela plaide pour une implication plus grande du Conseil général dans l'aménagement du territoire et de fait, lui confère une responsabilité particulière : celle d'imaginer la stratégie du territoire.

De par sa position il est également le mieux à même de fédérer les stratégies de l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des stratégies infra-territoriales, celles des intercommunalités et celles des communes, mais aussi des stratégies supra-territoriales avec la Région et l'État d'une part et d'autre part les territoires avec lesquels le Département est en forte interaction, le canton de Genève et le département de la Savoie notamment.

UN DÉPARTEMENT QUI CONTRACTUALISE

S'il a vocation à imaginer la stratégie territoriale, le Département est très loin d'être le seul acteur impliqué dans l'aménagement, l'organisation et le développement du territoire. Le Conseil général doit notamment prendre en compte la montée en puissance de la Région et des structures de coopération intercommunale et renforcer notablement ses relations avec ces deux échelons. Il doit privilégier une logique de projet et promouvoir une politique de contractualisation afin de garantir notamment que les aides qu'il dispense aux échelons infra-territoriaux s'inscrivent bien dans les orientations stratégiques qu'il a définies.

UN DÉPARTEMENT QUI AGIT

S'il doit imaginer, impulser, coordonner, le Conseil général possède également un certain nombre de grands domaines d'intervention dans lesquels il doit agir directement. L'aménagement du territoire, le développement économique au sens large, l'organisation de la mobilité, l'éducation et l'organisation de la solidarité font partie des « cœurs de métiers » du Département.

QUELLES PRIORITÉS POUR L'ACTION DÉPARTEMENTALE

Les grandes orientations stratégiques et la redéfinition des modalités d'intervention du Département conduisent à repositionner l'action départementale à court terme autour de 4 grandes priorités :

1 → Le Département sera le pivot de l'aménagement du territoire

LE DÉPARTEMENT, GARANT DE LA COHÉRENCE DE LA PLANIFICATION TERRITORIALES

- Favoriser le renforcement de la planification au plan intercommunal au travers des Schémas de Cohérence Territoriale, des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, des Plan de Déplacements Urbains et des Programmes Locaux de l'Habitant.
- Impliquer le Département dans les instances de suivi et d'évaluation des SCoT.
- Développer un Schéma Départemental d'aménagement afin de traiter de manière transversale les questions de maîtrise de l'étalement urbain, du développement de l'habitat et de l'économie, de l'organisation de la mobilité.

LE DÉPARTEMENT, FÉDÉRATEUR D'UN DÉPLOIEMENT ÉQUILIBRÉ DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES

- Organiser un déploiement équilibré des équipements et des services afin de garantir un maillage du territoire.
- Organiser des Conférences de Développement Territorial dans chacun des grands territoires haut-savoyards.

LE DÉPARTEMENT, PROMOTEUR D'UNE APPROCHE GLOBALE DE LA MOBILITÉ

- Participer à l'amélioration du réseau ferroviaire, accélérer la desserte ferroviaire d'Annecy et de la Vallée de l'Arve.
- Poursuivre la politique de développement du covoiturage.
- Créer un Syndicat mixte des transports à l'échelle du département afin de coordonner l'action de l'ensemble des acteurs de la mobilité.
- Achever le contournement d'Annecy, réaliser le désenclavement du Chablais, aménager la RD 1508 dans la traversée nord/sud du département pour améliorer la fluidité et la sécurité.

2 → Le Département sera le promoteur d'une nouvelle dynamique économique

LE DÉPARTEMENT, SOUTIEN DES PÔLES D'EXCELLENCE DU DÉPARTEMENT

- Élargir la politique d'innovation et de soutien aux entreprises à l'ensemble des pôles d'excellence du département, notamment aux secteurs du sport et des loisirs, du multimédia, des biotechnologies, de l'aéronautique et de l'agroalimentaire.
- Encourager la diversification économique des bassins industriels historiques grâce aux services et à l'économie présentielle.
- Favoriser l'aménagement numérique du territoire.
- Développer les capacités d'accueil pour les entreprises nouvelles et le développement des acteurs déjà implantés.

LE DÉPARTEMENT, ACTEUR DE LA DIVERSIFICATION TOURISTIQUE

- Aider à la diversification de l'économie touristique aujourd'hui trop spécialisée sur les stations de montagne et la saison d'hiver.
- Accélérer la mise en œuvre du Plan Tourisme Départemental. Favoriser les complémentarités entre stations de montagne, espace rural et rives des lacs. Développer le tourisme patrimonial et culturel, le tourisme industriel et scientifique ainsi que le tourisme d'affaire.
- Améliorer la chaîne de transport (aérien, ferroviaire, bus) pour favoriser l'accès en transports collectifs des pôles touristiques.

LE DÉPARTEMENT, DÉVELOPPEUR DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

- Favoriser la diversification de l'activité agricole.
- Rechercher des débouchés de proximité (clientèles locales, clientèles touristiques) en favorisant le développement des circuits courts pour la viticulture, les productions maraîchères et fruitières, les filières viandes, fromagères et apicoles.

3 → Le Département garantira la cohésion sociale

L'ACTION SOCIALE

- Intensifier la production de logement aidé et diversifier l'offre afin d'être en capacité de répondre à la demande des habitants tout au long de leur parcours résidentiel.
- Poursuivre la mise en œuvre du schéma « gérontologique », du schéma « handicap » et du schéma « protection de l'enfance » ainsi que le Plan départemental d'accès au logement pour les personnes défavorisées.

L'AUTONOMIE DES PERSONNES

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et la prise en compte des nouvelles dépendances.

LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ACCÈS À LA CULTURE

- Poursuivre le développement du parc des collèges pour répondre à l'évolution de la population scolaire.
- Développer une politique universitaire adaptée aux besoins et aux enjeux du territoire. Faire reconnaître l'autonomie du pôle universitaire des Pays de Savoie et enrichir le panel des disciplines proposées.
- Renforcer les filières de niveau licence et master afin d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et de former une main-d'œuvre hautement qualifiée pour les entreprises présentes sur le département.
- Élargir le spectre de nos formations et nous ouvrir à d'autres filières afin de répondre à l'ensemble des demandes générées par le dynamisme démographique et économique de la Haute-Savoie.
- Accompagner les collégiens dans le cadre des chemins de la culture et pérenniser les dispositifs de sensibilisation et d'apprentissage à la citoyenneté, à l'environnement, à la sécurité, au sport…
- Mettre en place le schéma départemental des enseignements artistiques.
- Poursuivre la politique « mémoire et citoyenneté ».

4 → Le Département garantira la cohésion territoriale

UN DÉPARTEMENT, INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

- Renforcer les relations et les coopérations avec les EPCI pour construire ensemble, de manière harmonieuse, la Haute-Savoie de demain. Adapter la répartition des aides et des subventions.

UN DÉPARTEMENT, PARTENAIRE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET DES DIFFÉRENTES ÉCHELLES DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Positionner le Département comme un interlocuteur incontournable des Cantons de Genève, de Vaud et du Valais et de la Confédération.
- Approfondir les coopérations avec le département de la Savoie et l'ensemble des collectivités du Sillon alpin.
- Renforcer les coopérations avec la Région.

Ce document, adopté par la Commission Permanente du Conseil général le 17 février 2014, constitue le premier volet de la démarche « Haute-Savoie 2030 ». Il définit les orientations stratégiques pour l'évolution du territoire et fixe les grandes lignes de l'action départementale pour les années à venir. Il devra être complété par un second document détaillant un plan d'actions précis. Nous proposons de consacrer les 12 prochains mois à l'élaboration de ce plan d'actions pour construire, ensemble, l'avenir du département.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-SAVOIE

Suivez notre actualité :

www.cg74.fr

1, avenue d'Albigny
CS 32444 - 74041 Annecy Cedex

Tél. : 04 50 33 50 00
www.cg74.fr

www.cg74.fr

NSEIL GÉNÉR
DE LA HAUTE-

haute savoie
Conseil Général
Chaque jour à vos côtés

FÉVRIER 2014

© New Deal - RC Grenoble. Photos : © CG74 : Béatrice Cafieri/Monique Nesbit, Laurent Guette, www.TristanShu.com
• Savoie Mont Blanc : Hagenmuller • Fotolia.fr : Paty Cullen Wingrove, Franz Pfluegl • Shutterstock • Thinkstock • X, droits réservés.

Imprimé sur papier éco labélisé PEFC.